

En Coup de Vent

n°16 | juillet 2013

Éduquer | 8

Sous le Chapiteau vert,
les déchets se mettent en scène

Former | 2

La MEF du Vermandois développe la formation dans le secteur
du bâtiment et des énergies renouvelables

Maîtriser | 6

Montdidier, intelligence énergétique territoriale

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

LE JOURNAL D'INFORMATION DE L'ADEME EN PICARDIE

L'énergie en débat

Château-Thierry, Beauvais, Compiègne, Amiens... et d'autres lieux encore.

Des lieux où, au cours de ces trois derniers mois, à l'invitation de collectivités, d'associations, et même d'étudiants, des centaines de personnes ont débattu de notre avenir énergétique. Si certaines de ces personnes étaient déjà « initiées », d'autres sont venues exercer leur « fonction » de citoyen pour décrypter les enjeux et exprimer leur avis.

Car l'énergie n'est pas qu'une question de spécialistes !

Et notamment pas seulement une affaire de production d'énergie.

Qu'est-ce qui y a été entendu ?

Que la réhabilitation des logements est un enjeu de premier ordre ; parce que derrière, il y a non seulement des économies d'énergie mais aussi de l'emploi. Des propositions concrètes sont sorties : développer le nombre des Espaces Info Énergie et étendre leur rôle, faciliter le groupement d'entreprises, inventer des mécanismes financiers attractifs et sécurisés.

Que la façon d'aménager l'espace est primordiale : l'artificialisation des sols au pourtour des villes et des villages est coûteuse en espace agricole, mais aussi rallonge les déplacements.

Que la méthanisation des déchets organiques est une filière intéressante et utile, mais qu'il faut surtout limiter la production de déchets, alimentaires notamment.

Que des messages de sobriété doivent être envoyés vers les « citoyens consommateurs » que nous sommes tous.

Et bien d'autres propositions encore, pour rendre plus performante notre industrie régionale ou valoriser les énergies locales.

L'ADEME Picardie, en privilégiant une vision « par l'aval », c'est-à-dire en se mettant du côté des utilisateurs de l'énergie, a pris sa part dans ce débat. Et continuera à le faire vivre. Car pour notre Picardie, une des régions où la part des moins de 25 ans est très importante, il y a là des enjeux considérables d'innovation sociale, d'innovation technique, de formation et d'emploi.

FORMER

La MEF du Vermandois accompagne la filière « Métiers du bâtiment » et EnR

Le projet « Maisons de l'Emploi et Développement Durable », porté par l'Alliance Villes Emploi, l'ADEME et le Ministère de l'écologie, vise à anticiper les besoins en matière d'emploi et de formation liés aux enjeux du Plan Bâtiment et notamment les inadéquations qui risquent de naître localement entre les objectifs d'efficacité énergétique et l'état des compétences, des formations et de l'emploi. Ce projet combine un travail d'expertise sur les enjeux économiques locaux et une animation locale des acteurs concernés.

Depuis 2009, date à laquelle un appel à projet national a été lancé, 30 Maisons de l'Emploi et de la Formation ont été retenues pour développer des démarches innovantes de mobilisation des territoires. Parmi celles-ci, la MEF du Vermandois qui participe à une expérimentation nationale sur les métiers de demain et s'est positionnée sur la filière « Métiers du bâtiment et énergies renouvelables ».

Dans ce cadre, l'ADEME a commandité une étude auprès de la CERC* sur les perspectives des marchés de l'emploi et de la formation dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2014.

La MEF a mis en place un comité de pilotage, des groupes de travail et des ateliers participatifs pour aboutir à un plan d'actions partenarial regroupant 26 actions autour de 3 axes :

1. développer la formation dans le secteur du bâtiment et des ENR,
2. créer une adéquation entre les besoins d'information et d'accompagnement des entreprises et des ressources du territoire,
3. informer, sensibiliser et animer le territoire sur les évolutions réglementaires du bâtiment.

Pour répondre à ce 3^e axe, un EIE** tient désormais une permanence une fois par mois à la mairie de Bohain et 2 fois par mois à St-Quentin. Mais cela a mené également à la création en février 2012 d'un poste de technicien, spécialiste de l'éco-bâtiment au sein de la MEF du Vermandois.

Ses missions :

- accélérer la mise en œuvre de construction et de rénovation de bâtiment en tenant compte de l'efficacité énergétique ;
- répondre aux objectifs du Plan Bâtiment ;
- décentraliser les actions de l'ADEME, du Conseil régional de Picardie et des organisations professionnelles ;
- faire le lien entre les actions territoriales (Plan Climat du Saint-Quentinois, Plan d'Intérêt Général du Vermandois).

Après 1 an et demi d'existence, le bilan de son action est positif : prospection de 123 entreprises et 24 collectivités, veille d'appels d'offres de construction et diffusion auprès des entreprises locales, animation d'acteurs sur la précarité énergétique, création d'un salon « éco-habitat » en juin 2012, ...

Une opération expérimentale et exemplaire qui pourra servir aux autres territoires picards dans l'ambitieux programme de rénovation énergétique des logements.

evelyne.journaux@ademe.fr

Contact : Mathieu Michel - 03 23 07 26 67

* CERC : Cellule Economique Régionale de la Construction

** EIE : Espace Info Énergie



**Habitat Naturel :
Spécial Rénovation**
ADEME - Hors-série Printemps 2013
6,90€

Comment réduire vos factures ?
Ventilation, isolation, chauffage, vitrage, ...
Maisons et Appartements : 18 exemples chiffrés



PRAXIBAT Picardie
ADEME/Région Picardie/CoDEM - Mai 2013
Le réseau formation au service de l'efficacité énergétique
Des plateformes de formation pour développer les
compétences des jeunes et des professionnels dans
les métiers dédiés aux énergies renouvelables et à la
construction durable dans le bâtiment



CSPE

Instituée par la loi du 3 janvier 2003, la contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) est une contribution française, payée par tous les consommateurs finaux d'électricité. Elle a remplacé le fonds du service public de l'électricité (FSPPE), créé par la loi du 10 février 2000, qui était en vigueur en 2002.

Directement incluse dans la facture d'électricité du consommateur, la CSPE permet d'assurer le financement des charges de service public de l'électricité, c'est-à-dire :

- les surcoûts résultant des politiques de soutien à la cogénération et aux énergies renouvelables (contrats d'achat antérieurs à la loi du 10 février 2000 et obligations d'achat) ;
- les surcoûts de production d'électricité dans les zones non interconnectées (ZNI) au système électrique européen (Corse, départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et trois îles bretonnes : Molène, Ouessant et Sein) ;
- les charges supportées par les fournisseurs, liées à la mise en œuvre du tarif « produit de première nécessité » et du dispositif institué en faveur des personnes en situation de précarité.

La CSPE est due par tous les consommateurs (ménages et entreprises) finaux d'électricité en France. La loi prévoit une exonération des kWh contributeurs pour les autoproducteurs à hauteur de 240 GWh et un plafonnement de la CSPE à 500 k€ par site de consommation pour certains clients éligibles. Pour les consommateurs qui se fournissent auprès d'un tiers en utilisant les réseaux publics de transport et de distribution, la CSPE est recouvrée par un prélèvement additionnel aux tarifs d'utilisation des réseaux pour les clients éligibles ayant exercé leurs droits, et aux tarifs de vente pour les autres clients. Les sommes recouvrées sont reversées à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Les autres consommateurs versent directement leur contribution à la CDC, deux fois par an. Chaque semestre, la CDC reverse aux opérateurs supportant des charges de service public la part des contributions recouvrées qui leur revient pour compenser ces charges.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) évalue, chaque année, le montant des charges de service public, le nombre de kilowattheures soumis à contribution et la contribution qui en résulte. Pour l'année 2013, la CSPE a été fixée à 13,5€/MWh (contre 3,3€/MWh en 2003).

Le montant de la CSPE ne varie pas selon le fournisseur, il est calculé en fonction de sa consommation en kilowattheures. En 2013, la CSPE représente environ 10% de la facture d'un particulier.

ackli.assal@ademe.fr ; pierre.hugon@ademe.fr

RECONVERTIR

Reconversion de friches urbaines polluées : appel à projets

De nombreux sites ayant accueilli par le passé des activités polluantes se retrouvent aujourd'hui au sein de l'enveloppe urbaine des communes.

L'ADEME a donc mis en place depuis plusieurs années un appel à projets national pour sélectionner les meilleurs projets d'aménagements nécessitant en amont des travaux de dépollution. Une enveloppe de 4 M€ est disponible pour 2013. Un ensemble de critères sur le caractère « durable » du projet d'aménagement et sur la qualité des travaux de dépollution permettra de choisir les lauréats.

En 2012, la commune d'Abbeville a été retenue pour la dépollution d'un site ayant accueilli une ancienne usine à gaz et un abattoir, pour y construire très prochainement un conservatoire intercommunal de musique et de danse. En 2013, un dossier par département (Amiens, Creil et Crouy) a été déposé. Après une première instruction régionale, le choix sera fait fin juin 2013 parmi l'ensemble des dossiers français. À suivre donc.

moise.lefranc@ademe.fr

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-et-sites-pollues

Pour les communes ayant un projet d'aménagement sur un site potentiellement pollué, l'ADEME et la Région Picardie dans le cadre du FREME, peuvent étudier la possibilité d'octroyer une subvention pour réaliser une étude du site, de son diagnostic initial jusqu'au plan de gestion par exemple.



© Richard/Fotolia

Généralement bien situés, ils représentent de véritables opportunités foncières pour l'aménagement des villes mais restent complexes à appréhender pour une collectivité qui souhaite transformer et reconverter un quartier. Et c'est d'autant plus vrai quand le terrain en friche est pollué. Cette situation peut bloquer le déroulement de projet d'aménagement et parfois même conduire à renoncer au projet, voire à le réaliser à l'extérieur de la ville sur des terrains non artificialisés. Cette situation va à l'encontre des politiques de reconquête de l'espace urbain ou de lutte contre l'étalement urbain et ses conséquences néfastes pour l'environnement : usage accru de l'automobile, artificialisation des sols au détriment de la préservation des terres agricoles et espaces naturels, ...



La reconversion des sites et des friches urbaines polluées ADEME - Décembre 2012

Ouvrage destiné aux collectivités, aménageurs et promoteurs qui ont un projet de réaménagement d'une friche urbaine polluée. Quelles questions se poser ? Comment garantir les objectifs de dépollution ? Quelles aides techniques et financières ?



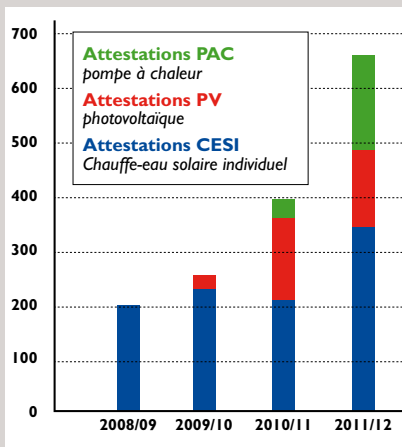
Praxibat Picardie : plus de 1400 attestations de compétences délivrées

L'ADEME et le Conseil régional de Picardie, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie d'Amiens, ont lancé dès 2006 un programme de formation initiale sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique du bâtiment à travers le dispositif PRAXIBAT®.

Ces plates-formes pédagogiques sont destinées aux travaux pratiques et aux mises en situation professionnelle. Elles mettent à disposition des apprenants les matériaux qu'ils seront amenés à installer dans leur vie professionnelle, accompagnent leur montée en compétence et développent leur employabilité.

Depuis 2008 et le lancement des premiers programmes, plus de 1400 attestations de compétence ont été délivrées aux jeunes apprenants. Alors qu'elles concernaient essentiellement les installations de chauffage solaire de 2008 à 2010, la part des attestations délivrées sur le photovoltaïque et la pompe à chaleur est depuis 2010 en constante évolution.

elyne.journaux@ademe.fr



Evolution des attestations délivrées par thématique de 2008 à 2012.



© Yannick Penel / Amiens Métropole

CONSTRUIRE

L'école Michel-Ange à Amiens, 1^{ère} école en Picardie rénovée BEPOS

Construite dans les années 1970 dans le quartier St Ladre, l'école maternelle Michel-Ange (1081 m²) d'Amiens avait un besoin urgent d'une rénovation lourde et complète.

La Ville a choisi d'en faire un Bâtiment à Energie Positive (BEPOS), une première en Picardie pour une école réhabilitée, qui produira plus d'énergie qu'elle n'en consomme grâce à 212 m² de panneaux solaires photovoltaïques. Toutefois la performance énergétique de ce bâtiment, lauréat de l'appel à projet PREBAT 2010 lancé par l'ADEME et le Conseil régional de Picardie, va bien au-delà. Sa consommation conventionnelle d'énergie, hors production d'énergie renouvelable, est passée de 160 à 42 KWhep/m²/an. L'opération s'approche donc d'une diminution « facteur 4 » des consommations conventionnelles grâce à une réhabilitation globale, qui a nécessité une mise à nu complète du bâti. Le but : refaire un habillage complet afin de rendre le bâtiment le plus étanche possible, notamment grâce à la mise en œuvre d'une membrane étanche gros œuvre et couverture ainsi que le calfeutrement de tout raccordement d'équipement en lien avec cette membrane (menuiseries, électricité, gaines...).

Les toitures terrasses ont été isolées par 22 cm de laine minérale et les parois par 15 cm. Toutes les menuiseries ont été remplacées

par du double vitrage à faible émissivité, une ventilation double flux installée, la chaudière (âgée de 15 ans) remplacée par une chaudière à condensation et une action particulière a été menée sur l'éclairage avec la mise en place de luminaires économes couplés à une centrale de gestion permettant la détection de présence et de luminosité.

Plusieurs tests d'étanchéité à l'air ont été effectués avec des résultats concluants. La dernière salle investiguée présente une valeur de 0.75 m³/(h.m²) de perméabilité à l'air alors que la valeur de l'étude thermique est celle par défaut (1.7m³/(h.m²)). Ces tests permettent en outre de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux (coordination des différents corps de métier) et du bon fonctionnement de la ventilation double flux. Les infiltrations parasites détectées ont été corrigées avant le test final exigé dans le cadre de l'éligibilité à l'appel à projet PREBAT.

Des compteurs permettant de suivre avec précision les consommations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'éclairage ont été intégrés durant les travaux de réhabilitation et permettront un suivi des consommations à partir de septembre 2013, date à laquelle l'école réouvrira ses portes aux enfants offrant ainsi des conditions d'accueil optimisées.

florent.dupuis@ademe.fr

COMPOSTER

Un premier composteur en pied d'immeuble à Laon

La partie organique des déchets des usagers résidant en habitat collectif, qui représente un tiers du poids des poubelles, est habituellement enfouie.

Le SIRTOM* du Laonnois a ainsi intégré à son Programme Local de Prévention des déchets une action de compostage collectif, une technique alternative de valorisation des déchets organiques qui peut se pratiquer selon différents dispositifs. Celui mis en place en septembre 2012, au pied des immeubles de la rue Jules Romains à Laon, est un composteur de grande capacité (5m³). Une quarantaine de locataires de la Maison du CIL, un des bailleurs de la ville, a été choisie pour cette expérimentation qui doit durer

un an. Un bioseau leur a été remis pour faciliter le stockage et le transport des déchets organiques. Le compost leur sera ensuite distribué pour leurs ornements et jardinières.

Plusieurs partenaires sont associés au projet : l'ADEME apporte une aide technique et financière, la Maison du CIL mobilise un de ses agents de proximité pour la gestion du site de compostage, le SIRTOM est allé à la rencontre des locataires pour les informer des enjeux du compostage et a assuré les premières permanences d'ouverture des composteurs, la ville de Laon fournit gratuitement 1 tonne de broyat de branches par an (matière dure et sèche indispensable au compostage de déchets organiques).

Le SIRTOM suit de près cette action pour mesurer la quantité



de déchets détournés de la collecte traditionnelle. Un point sera ensuite fait entre les différents partenaires et les locataires à l'automne 2013 pour décider de la poursuite de l'opération.

D'autres actions de compostage font également partie du Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM : mise à disposition de composteurs individuels, lombricompostage dans 10 écoles témoins du territoire, etc...

aline.blin@ademe.fr

*Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères

VALORISER

Méthanisation, les endiviers picards l'ont fait

Les coopératives de production d'endives sont souvent confrontées à la problématique de la valorisation de leurs racines d'endives et d'une consommation énergétique importante quand le prix de revient des endives est parfois supérieur au prix du marché.

En effet, la production d'endives nécessite une consommation élevée d'électricité, de froid et d'eau. Trois endiveries picardes (Endiverie de Soyécourt (80), Endinesles (80) et l'endiverie du

valois (02)) ont investi dans un méthaniseur pour mieux valoriser leurs déchets organiques (suppression des nuisances olfactives, valorisation du NPK* du digestat en substitution d'engrais minéraux, ...) et produire une énergie renouvelable locale sous forme d'électricité et de chaleur pour les besoins de l'activité. Dans les trois cas, l'électricité est injectée dans le réseau ERDF. Quant à la chaleur, elle est soit utilisée en substitution d'une consommation de gaz pour la production d'eau chaude pour hygiéniser les bacs d'endives ou transformée en froid via un chiller pour les chambres de forçage.

Chaque année, la méthanisation va permettre le traitement de 32 016 tonnes de racines d'endives, la production de 4 286 MWh d'électricité et 5 442 MWh de chaleur, sans compter l'évitement de 3 073 tonnes équivalent CO₂.

iman.bahmani@ademe.fr



Un appel à projets « méthanisation » sera lancé à partir du 1^{er} juillet et concernera, les entreprises du monde agricole et industriel, de même que les collectivités territoriales. Disponible sur les sites internet de l'ADEME et du Conseil régional de Picardie, il se clôturera le 10 septembre prochain.

*NPK : azote, phosphore et potassium, les 3 principaux éléments nutritifs nécessaires aux plantes pendant leur développement.

Montdidier, intelligence énergétique territoriale



communale en charge de la gestion du réseau de distribution et de la production d'énergie d'origine renouvelable.

Cette régie produit annuellement 20 GWh d'électricité à partir de parcs éoliens et solaires municipaux, et assure aussi l'entretien du réseau de distribution afin de répondre à la demande en électricité de ses 3 800 clients particuliers et 300 clients professionnels. La part d'énergies renouvelables dans la production permet de couvrir près de 53 % de la consommation locale.

Le projet MIETeC porté par la Régie et l'ADEME avec l'appui de la SARL « Energie Demain » va donc tester, auprès de 750 foyers et 50 usagers tertiaires, un système de gestion intelligente du réseau électrique au service du territoire.

Pour ce faire, il va développer et expérimenter deux outils techniques pour le compte de la régie, de la commune et des consommateurs :

- un système informatique centralisé de gestion de l'équilibre de la consommation d'énergie à l'échelle de la commune, couplé à des solutions de stockage et de pilotage de la consommation électrique en fonction de contraintes techniques, économiques ou environnementales ;

- un outil d'animation à destination des consommateurs, pour les aider à mieux maîtriser leur demande en énergie. Cet outil s'appuie sur différents modes de communication (SMS, mails, bulletins communaux, etc.) de façon à impliquer le maximum d'usagers (clients particuliers et professionnels).

A l'issue du projet, ces deux outils pourront être exploités sur d'autres territoires pour :

- permettre aux régies et/ou aux distributeurs territoriaux de développer des systèmes centralisés destinés à assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie au niveau local ;
- donner aux collectivités et/ou aux gestionnaires de patrimoines des moyens d'interaction avec leurs administrés et/ou leurs clients ;
- fournir aux consommateurs les informations nécessaires à une meilleure gestion de leurs consommations d'énergie.

Si l'expérience MIETeC est concluante, elle permettra de démontrer que l'introduction massive des énergies renouvelables électriques dans le mix énergétique français peut devenir technologiquement et socialement possible à moyen terme.

vincent.pibouleu@ademe.fr

* MIETeC : Intelligence Énergétique Territoriale pour la Collectivité

Depuis 2004 et la signature avec l'ADEME et la région Picardie de l'accord cadre « ville pilote en maîtrise de l'énergie », la commune de Montdidier s'est engagée dans une dynamique portant sur la maîtrise des consommations d'énergie.

C'est dans cette continuité que s'inscrit le projet MIETeC*, retenu par l'ADEME au titre du 3^e Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Réseaux électriques intelligents » pour un financement dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir.

Montdidier est un terrain d'expérimentation particulièrement favorable au projet puisque la commune dispose d'une régie

à lire



Évaluation qualitative du dispositif CEE 2^e période 2011-2013 ADEME - Avril 2013

Synthèse des enquêtes menées auprès des ménages pour évaluer l'impact du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) sur le passage à l'acte des particuliers en termes de travaux de rénovation énergétique.



Les Composés organiques volatils ADEME/Éditions DUNOD - Avril 2013

Cet ouvrage propose des solutions techniques et une méthodologie pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) dans l'atmosphère.

eugenie.bugni@ademe.fr



SE DÉPLACER

Le Beauvaisis renforce l'attractivité des transports collectifs

Dans le cadre de la modernisation de sa flotte d'autobus, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis vient, avec le soutien financier de l'Europe, de se doter de 2 nouveaux bus hybrides (diesel/électrique) pour son réseau de transports urbains, ce qui porte à 7 le nombre de bus hybrides sur un parc de 31 autobus.

Ces bus permettent une économie de carburant d'environ 30%, une bonne chose quand

* Syndicat mixte des Transports collectifs de l'Oise

on pense qu'un autobus fait environ 34 000 km par an à Beauvais et qu'un bus standard consomme environ 52 litres/100 km.

Mais la vraie performance énergétique de ces bus tient surtout au fait qu'ils soient remplis de beauvaisiens ! Pour cela, un Plan de Déplacements Urbains volontaire a été lancé avec le soutien de l'ADEME, du Conseil régional et du SMTCO* pour renforcer l'attractivité des transports collectifs. Il interroge également sur l'articulation entre transport et urbanisme, sur la place des modes doux, le développement de l'intermodalité ou encore sur la maî-

trise de la circulation automobile. Toutes ces questions ont conduit la Communauté d'agglomération du Beauvaisis à se fixer des objectifs ambitieux dans son PDU : baisse de 11% de la part modale de la voiture au profit des transports collectifs (+50% de part modale), du vélo (part modale triplée) et une pratique de la marche à pied qui se maintient à un niveau élevé (30% de part modale). Les 51 actions, dont certaines sont déjà engagées, vont ainsi permettre d'alimenter le volet déplacements du Plan climat territorial.

yannick.paillet@ademe.fr

CHAUFFER

Bois énergie, de la forêt à la chaufferie : l'approvisionnement en question

153 000 t : c'est la consommation annuelle de bois, d'ici 2015, des chaufferies installées en Picardie*.

Quatre sociétés d'envergure régionale se partagent le marché de la fourniture des plaquettes bois, pour un maillage qui s'équilibre progressivement à l'échelle du territoire régional (cf carte).

Environ 70 entreprises picardes, qu'elles soient propriétaires-exploitants de forêts, prestataires de travaux forestiers, scieurs, collecteurs, transformateurs de déchets de bois, ou gestionnaires de plateformes, développent aujourd'hui tout ou partie de leurs activités

en lien avec la filière bois énergie.

Les nombreuses opérations mises en service depuis 2008 (réseaux de chaleur et/ou chaufferies dédiées) et l'augmentation de la demande en combustibles, nécessitent aujourd'hui d'accompagner les entreprises de la filière bois sur la mobilisation de la ressource, notamment forestière et sur la structuration de l'approvisionnement en lien avec les lieux de consommation. L'ADEME, la Région et l'Europe concourent à la structuration de cette filière en apportant des aides aux entreprises. Cette évolution dans l'organisation des moyens et la logistique

d'approvisionnement ne peut se faire au détriment d'une vision globale de la plurifonctionnalité de la forêt dans l'économie régionale. En effet, il n'y aura de ressource disponible pour l'énergie que si l'exploitation durable et raisonnée de nos forêts se fait sur la base de perspectives nouvelles et ambitieuses pour l'ensemble de la filière bois.

christophe.roger@ademe.fr

www.bois-et-vous.fr/interprofession-nord-picardie-bois/role-a-missions.html



* hors appel à projets BCIAT et CRE



Sous la toile du Chapiteau vert : les déchets se mettent en scène

Sous la toile du Chapiteau vert pas de clowns, pas d'acrobates, ni de dompteurs ou de jongleurs mais un drôle de duo : une poubelle (Bouff'tout) qui parle aux enfants et un super héros « Poubelleman » !



© Jean-Marie Fauillion

Depuis le lancement de l'aventure en avril 2010, des milliers de cris d'enfants de la région Picardie ont déjà vibré sous la toile de ce chapiteau peu ordinaire. Le 82 000^e spectateur vient d'ailleurs d'être fêté tout récemment à Beauquesne.

Porté par l'Association *Tous pour l'art, l'Art pour Tous* et Eric Chitcatt humoriste et comédien, le spectacle *Bienvenue dans ma poubelle* propose de sensibiliser les enfants aux enjeux de la gestion des déchets dans le cadre d'une tournée régionale auprès des Communautés de communes de toute la Picardie.

Le concept : un chapiteau « vert » d'une capacité de 200 places, pour un spectacle itinérant dans les 36 Communautés de communes de Picardie, et 500 représentations sur 3 ans pour un objectif de 100 000 enfants touchés.

Principe du spectacle : aller sur le terrain à la rencontre des enfants de 5 à 12 ans des écoles et des centres de loisirs pour les sensibiliser à la réduction de la production de déchets et les inciter à bien trier et à bien

recycler.

Dans un registre décalé et ludique, le spectacle d'environ 50 minutes mêle chansons, magie, contes, sketches et parodies d'émissions de télévision où l'enfant est tour à tour spectateur et acteur.

Il y apprend les bons réflexes pour consommer moins et gaspiller moins, comme préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille, composter ses biodéchets ou encore éviter les produits sureballés.

Des supports pédagogiques (livret ludico-éducatif) pour les enfants conçus en fonction des tranches d'âges ainsi qu'un site internet dédié viennent compléter le dispositif et permettent aux enseignants de travailler en classe en amont des représentations.

S'inscrivant pleinement dans une démarche de développement durable, ce projet intègre les principes d'éco-événement (impression sur papier recyclé, navette bus, réemploi de matériaux...) et repose sur un important programme d'insertion professionnelle et de formation.

En 2 ans, plus de 30 jeunes ont pu intégrer l'aventure et bénéficier de formations aux métiers de techniciens du spectacle, cariste, régisseur... 25 d'entre eux ont d'ailleurs aujourd'hui soit un contrat de travail ou soit repris le chemin des études.

Fort de ce succès, ce projet soutenu financièrement par l'ADEME et la Région dans le cadre du FREME, mais aussi par les Conseils généraux de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, l'Académie d'Amiens et la Préfecture va bientôt sillonner d'autres routes. La Région Nord-Pas de Calais, les départements de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise ou encore la ville de Pont-à-Mousson sont déjà sur les rangs pour prolonger l'aventure...

bertrand.veron@ademe.fr

RÉSEAU D'ÉCHANGES TECHNIQUES
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES

Amiens, le 19 septembre

Actualité sur les REP : déchets dangereux et déchets d'ameublement

Amiens, le 31 octobre

Le conseil individualisé pour la promotion des transports collectifs

Amiens, le 12 décembre

Les plans climat énergie territoriaux : fils conducteurs de la mobilisation climatique locale

www.ret-ademe-picardie.fr

Ou 03 22 45 19 19

chantal.besse@ademe.fr

COLLOQUE BILANS GES, CÔTÉ
CARBONE, VOUS EN ÊTES OÙ ?

Paris, les 8 et 9 octobre

Brigitte BOUHOURS - 01.47.65.23.73

brigitte.bouhours@ademe.fr

www.colloque-bilanges.ademe.fr

JOURNÉE TECHNIQUE ATEE
Oust-Marest, le 17 octobre

Gagner en compétitivité par la performance environnementale : l'exemple de Tubtenax

03 22 45 19 18

genevieve.delattre@ademe.fr

4^e FÊTE DE L'ÉNERGIE
Du 17 au 20 octobre

Programme régional d'animations gratuites (visites de sites, conférences, balades thermiques, ...) proposé par le réseau des Espaces Info Énergie

www.infoenergie.org

LES RENDEZ-VOUS DE L'ADEME
Amiens, le 7 novembre

Urbanisme et aménagement

03 22 45 55 38

eugenie.bugni@ademe.fr